

JM/CB.0644 ARRETE N° AG2024-0917

#### Arrêté Festival de Théâtre « Bergerac en Scène »

#### Le MAIRE de BERGERAC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4, L.2213-6 et L.2122-22 (2ème) relatifs aux pouvoirs de police du Maire et le Code de la Sécurité Intérieure, notamment l'article L.511-1;

VU le Code de la Route, notamment les articles L.325-1, L.325-2, R.325-12 et R.417-10 relatifs au stationnement des véhicules et aux conditions de mise en fourrière des véhicules ;

VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5, relatif à l'amende prévue en cas de violation des prescriptions ;

VU l'arrêté municipal du 6 juillet 1994 modifié, portant réglementation de la circulation et du stationnement en ville ;

VU la demande présentée par le service municipal « C.E.R.I. » en date du 23 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules place des Rois de France 1 et 2, parking des Illustres, quai Salvette, place de la Mirpe, rue de la Mirpe, rue des Grands Moulins, place Cayla, rue des Recollets, cour du Personnel de la Mairie, Parking public rue Neuve d'Argenson, rue de la Mission, port de Cadouin, place Doublet, en vue d'assurer le bon déroulement de la manifestation « Bergerac en Scène » organisée par la Ville de Bergerac, qui se déroulera du SAMEDI 1er JUIN 2024 au DIMANCHE 02 JUIN 2024.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières permettant d'assurer la sécurité du public et de déroger aux règles de circulation et de stationnement prescrites par l'arrêté municipal du 6 juillet 1994 ;

#### Arrête:

ARTICLE 1er: A l'occasion de la manifestation « Bergerac en Scène », qui se déroulera du SAMEDI 1er JUIN 2024 à 09H00 au DIMANCHE 02 JUIN 2024 à 23H30, les organisateurs sont autorisés à occuper le domaine public, la cour du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine « Dordonha » sis au 1 rue de la Mission, le port Cadouin, place du Livre de vie, jardin de l'Hôtel de Ville sis au 21 rue Neuve d'Argenson, place des Rois de France « 1 » (située à l'angle de la rue des Rois de France et la rue de l'Ancien Pont et place des Rois de France « 2 » (située entre la rue de l'Ancien Pont et la rue Saint-Clar dans le rue des Rois de France), place de la Mirpe, cour du personnel de l'Hôtel de Ville rue Candillac, parking public rue Neuve d'Argenson, le Belvédère au Port de Cadouin, place Doublet, dans le cadre des prestations théâtrales, sous les réserves suivantes et selon les 16 plans joints:

- le stationnement des véhicules sera interdit du JEUDI 30 MAI 2024 à 08H00 au LUNDI 03 JUIN 2024 à 17H00 sur l'intégralité de la place des Rois de France « 2 », à l'exception des véhicules des artistes et des services municipaux ;
- le stationnement des véhicules sera interdit du MERCREDI 29 MAI 2024 à 23H00 au DIMANCHE 02 JUIN 2024 à 20H00 sur l'intégralité du parking des Illustres sis 20 rue Duguesclin sauf au personnel communal et aux véhicules munis de macarons «Bergerac en scène» ;
- le stationnement des véhicules sera interdit du VENDREDI 31 MAI 2024 à 20h00 au DIMANCHE 2 JUIN 2024 à 20h00 quai Salvette entre la rue du Port et la rue des Récollets à l'exception du petit train;

.../...

- le stationnement des véhicules sera interdit du MERCREDI 29 MAI 2024 à 22H00 au LUNDI 03 JUIN 2024 à 2024 à 17H00 place de la Mirpe, rue de la Mirpe, rue du Grand Moulin, rue de l'Ancien Pont section comprise entre la rue des Rois des France et la rue d'Albret, place Cayla jusqu'à la rue du Port, rue des Récollets section comprise entre la place de la Mirpe et la rue Notre-Dame du Château à l'exception des véhicules du traiteur, des organisateurs et des véhicules municipaux;
- le stationnement des véhicules sera interdit du MERCREDI 29 MAI 2024 à 23H00 au LUNDI 03 JUIN 2024 à 17H00 sur l'ensemble du parking du Personnel de la Mairie sis rue Candillac à l'exception des véhicules des artistes et des véhicules municipaux ;
- le stationnement des véhicules sera interdit **du MERCREDI 29 MAI 2024 à 23H00 au LUNDI 03 JUIN 2024 à 17H00** sur l'ensemble du Parking public rue Neuve d'Argenson, à l'exception des véhicules de la Police Municipale ;
- le stationnement des véhicules sera interdit du SAMEDI 1er JUIN 2024 à 22H00 au DIMANCHE 02 JUIN 2024 23H00 rue de la Mission, à l'exception des véhicules traiteurs et artistes :
- le stationnement des véhicules sera interdit sur le port de Cadouin **du SAMEDI 1**er **JUIN 2024** à **08H00 au DIMANCHE 02 JUIN 2024** à **21H00** à l'exception des véhicules de l'IVBD et de la compagnie Symposie;
- le stationnement des véhicules sera interdit du SAMEDI 1er JUIN 2024 à 08H00 au DIMANCHE 02 JUIN 2024 à 18H30 rue Neuve d'Argenson section comprise entre le giratoire du Vieux Pont et la rue Junien Rabier, rue des Cordeliers, rue du Château section comprise entre la rue de l'Ancien Pont et la rue Neuve d'Argenson ;
- le stationnement des véhicules sera interdit place Doublet du VENDREDI 31 MAI 2024 à 23H00 au DIMANCHE 2 JUIN 2024 à 23H00 à l'exception des véhicules de la compagnie de théâtre de la Gargouille et de la Compagnie VATA pour le stationnement de leur caravane ;
- la circulation des véhicules sera interdite du JEUDI 30 MAI 2024 à 08H00 au LUNDI 03 JUIN 2024 à 17H00 place des Rois de France « 2 » ;
- la circulation des véhicules sera interdite du MERCREDI 29 MAI 2024 à 23H00 au LUNDI 03 JUIN 2024 à 17H00 sur le parking du personnel de la Mairie sis rue Candillac à l'exception des véhicules des organisateurs et des artistes ;
- la circulation des véhicules sera interdite du MERCREDI 29 MAI 2024 à 22H00 au LUNDI 03 JUIN 2024 à 17H00 place de la Mirpe, rue de la Mirpe, rue du grand Moulin, rue de l'Ancien Pont section comprise entre la rue des Rois de France et la rue d'Albret, place Cayla, section comprise entre la rue du port et la rue des Récollets, rue des Récollets section comprise entre la place Cayla et la rue Notre-Dame du Château à l'exception des véhicules municipaux, de l'IVBD, aux secours, aux livraisons, et au traiteur du festival.
- la circulation des véhicules sera interdite **du MERCREDI 29 MAI 2024 à 23H00 au LUNDI 03 JUIN 2024 à 17H00** sur le parking public 19 rue Neuve d'Argenson à l'exception des véhicules de la police Municipale ;
- la circulation des véhicules sera interdite du SAMEDI 1er JUIN 2024 à 08H00 au DIMANCHE 02 JUIN 2024 A 21H00 quai Salvette à l'exception des véhicules de l'IVBD, des artistes et des véhicules municipaux ;
- la circulation des véhicules sera interdite le SAMEDI 1er JUIN 2024 de 15H00 à 22H30 et le DIMANCHE 02 JUIN 2024 de 10H00 à 18H30 rue Neuve d'Argenson section comprise entre le giratoire du Vieux Pont et la rue Junien Rabier, rue des Cordeliers, rue du Château section comprise entre la rue de l'Ancien Pont et la rue Neuve d'Argenson, à l'exception du petit train.

ARTICLE 2 : Plusieurs déambulations se produiront durant le festival de Théâtre :

- le SAMEDI 1er JUIN 2024 de 10H30 à 12H30 les compagnies Théâtre du Vertige, Compagnie H, Compagnie Bric à Brac, les élèves du lycée Maine de Biran, l'association Troubadour se produiront :

- place de Lattre de Tassigny, Grand' Rue, place Louis de la Bardonnie, place Pélissière, rue des Récollets, place de la Mirpe, quai Salvette, Place du Docteur Cayla, rue des Fontaines, rue du Dragon, rue du Mourrier, rue du Colonnel de Chadois, rue Bourbarraud, rue de la Résistance, rue Sainte-Catherine, rue des Faures ;
- le SAMEDI 1<sup>er</sup> JUIN et DIMANCHE 02 JUIN 2024 de 10H30 à 18H00 la compagnie le Nom d'la Troup' se produira :
- place de Lattre de Tassigny, Grand Rue, place Louis de la Bardonnie, place Pélissière, rue des Récollets, place de la Mirpe, quai Salvette, Place du Docteur Cayla, rue des Fontaines, rue du Dragon, rue du Mourrier, rue du Colonnel de Chadois, rue Bourbarraud, rue de la Résistance, rue Sainte-Catherine, rue des Faures ;

<u>A noter</u>: ces déambulations devront respecter les règles du code de la route et s'effectueront sur les trottoirs. La rue de la Résistance et le giratoire place De Lattre de Tassigny seront fermés momentanément par la Police Municipale le temps du passage des déambulations du Théâtre du Vertige et de la Compagnie Bric à Brac.

<u>ARTICLE 3</u>: Afin de permettre l'application des dispositions prévues à l'article ci-avant, il incombe, <u>selon les plans ci-joints</u>:

#### \*au Centre Technique Municipal:

- d'installer et de retirer la signalisation réglementaire (arrêté et panneautage) au moins 7 jours avant les représentations, les barnums, les scènes et les barrières sur chaque site définis et selon les 16 plans joints ;
- des barrières triangulées :
  - rue Saint-Jacques pendant les représentations ;
  - Giratoire du vieux Pont à l'intersection de la rue Neuve d'Argenson.

#### - des barrières vauban :

- Place des Rois de France « 1 »
- Rue d'Albret à l'intersection place du Feu ;
- Place des Rois de France « 2 » ;
- Rue des Conférences intersection rue Fonbalquine .
- Rue Gaudra intersection rue Merline .
- Rue des conférences intersection rue Saint-Jacques .
- Rue d'Albret intersection rue Saint-Clar (durant les représentations) ;
- Quai Salvette :
- Rue des Cordeliers intersection rue Candillac;
- Rue du Château intersection rue Neuve d'Argenson.

#### - des barrières BAAVAS avec signalisation « sens interdit » :

- Rue de l'Ancien Pont intersection rue des Rois de France;
- Place du Feu;
- Rue Les Mazeaux intersection place Cayla;
- Rue du Port intersection Place Cayla;
- Rue des Récollets intersection rue Notre-Dame du Château;
- Rue Neuve d'Argenson intersection rue du Château;
- Rue Neuve d'Argenson intersection rue Junien Rabier.

#### - des barrières « rue barrée à 50 m » :

Rue de l'Ancien Pont intersection rue Hippolyte Taine.

#### - des barrières « Panneaux sens interdit » :

Rue Saint-James intersection rue Saint-Jacques.

<u>A noter</u>: les barrières seront installées par le Centre Technique Municipal pendant les heures de travail des agents et par la Police Municipale en dehors des horaires de travail des agents du Centre Technique Municipal.

<u>ARTICLE 4</u>: Les véhicules porteurs d'un macaron « Bergerac en scène » et les véhicules des organisateurs seront autorisés à circuler dans le périmètre pour le chargement et le déchargement du matériel.

<u>ARTICLE 5</u>: La Police Municipale devra veiller au respect de l'ensemble des dispositions du présent arrêté.

<u>ARTICLE 6</u>: Les dispositions prévues aux articles ci-avant ne s'appliquent pas aux véhicules d'urgence, de secours et de Police.

<u>ARTICLE 7</u>: En cas de nécessité et notamment pour permettre l'accès aux véhicules de secours, un accès devra immédiatement être libéré.

ARTICLE 8 : Le cheminement des piétons devra s'effectuer en toute sécurité.

<u>ARTICLE 9</u> : L'organisateur devra restituer les lieux nettoyés de tout détritus. Toute dégradation constatée fera l'objet d'une remise en état à ses frais

<u>ARTICLE 10</u> : L'organisateur est responsable de la sécurité des personnes qui participent à la manifestation.

<u>ARTICLE 11</u>: L'organisateur devra obéir à toutes injonctions formulées par les services de la police, en fonction des difficultés qui pourraient en découler.

**ARTICLE 12:** Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

<u>ARTICLE 13</u>: Les véhicules en stationnement irrégulier seront enlevés aux frais de leurs propriétaires dans les conditions prévues par le Code de la Route.

<u>ARTICLE 14</u>: Le présent arrêté est susceptible de recours dans les deux mois de sa date de publication ou/et de notification devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – 9 Rue Tastet – CS. 21490 – 33063 BORDEAUX Cedex - Tél: 05 56 99 38 00 – Fax : 05 56 24 39 03 – Courriel : <a href="mailto:greffe.ta-bordeaux@juradm.fr">greffe.ta-bordeaux@juradm.fr</a>

ARTICLE 15: Le Maire, le Directeur Général des Services Municipaux, le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Commandant Divisionnaire Fonctionnel et le Responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bergerac, le 2 8 MAI 2024

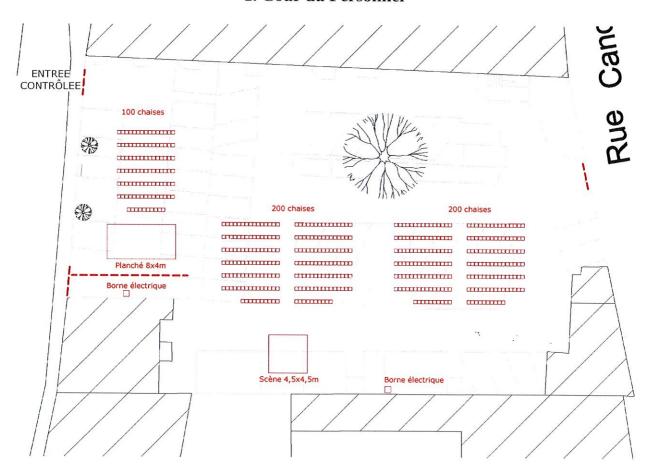
Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD

# Collectif La Volga Compagnie Du chien dans les dents Collectif Elles disent

Représentations :			Observations :
La Volga	SAMEDI 20h30	DIMANCHE 16h30	Fermeture de la barrière et du portail samedi et dimanche.
Du chien dans les dents	16h30	14h30	Loges : Mairie.
Elles disent		10h30 et 13h30	

#### 1. Cour du Personnel



#### Besoins:

- La Volga (à droite rue Candillac) : 200 chaises + compteur 230V
- Du chien dans les dents (milieu côté VAS) : Scène 4,5mx4,5m + 200 chaises + branchement électrique
- Elles disent (à gauche parking PM) : Plancher 8m x 4m, 100 chaises, 5 brises vues/Claustras, branchement électrique
- + 6 barrières

# Compagnie Belle Ivresse

Représentations :			Observations :
L'Homme au sable	SAMEDI 18h	<u>DIMANCHE</u>	Portail rue Candillac à fermer Accès interdit au public tout le week- end
Dans la solitude des champs de fenouil		11h45 et 15h30	Loges : Mairie

# 2. Jardin de l'Hôtel de Ville

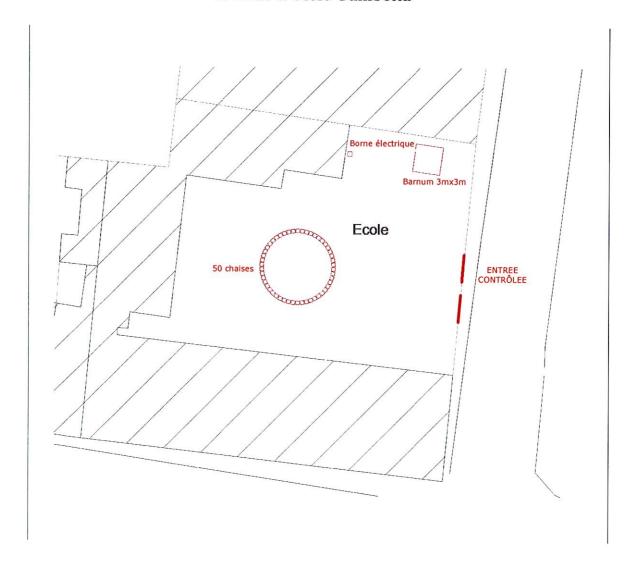


**Besoins** : Branchement électrique pour console son et petit éclairage, 1 plancher 6mx4,5m, 1 barrière et voiles d'ombrage.

# Compagnie du Tout-Vivant La Gare Mondiale & La propagande Asiatique

	Représentations	:	Observations :
Meetings poétiques	<u>SAMEDI</u> 14h/16h/18h	<u>DIMANCHE</u> 13h30/15h30/17h30	Livraison chaises et barnums, le vendredi en fin d'après-midi si possible.
Le chant des voyous		11h30	Loges : Mairie

# 3. Cour d'école Gambetta

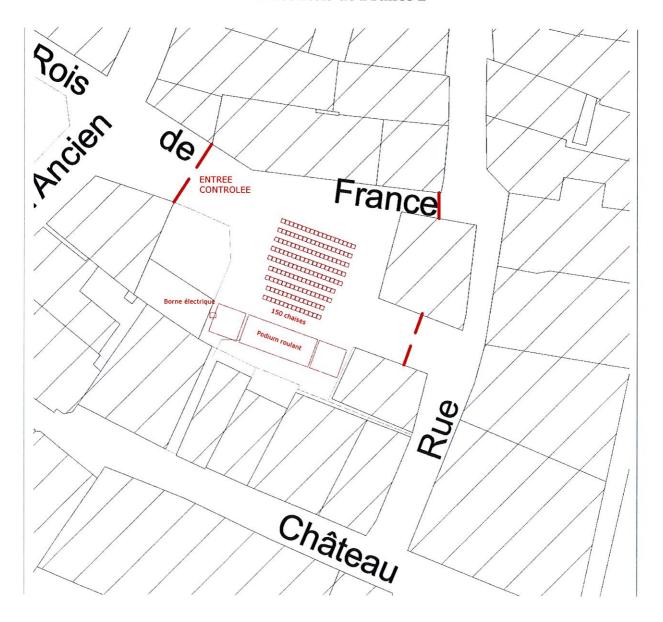


Besoins : 50 chaises, 4 tables, 1 barnum 3x3 fermé, branchement électrique, 1 barrière.

# Compagnie Le Nom d'la Troup'

Représ	sentations :		Observations :
	SAMEDI	DIMANCHE	Parking réservé pour l'évènement.
La jalousie du barbouillé	14h	10h30	Loges : sur place et Maison des
La bonne mesure	17h	14h	syndicats.
En voiture hormone	20h30	17h	

#### 4. Place Rois de France 2

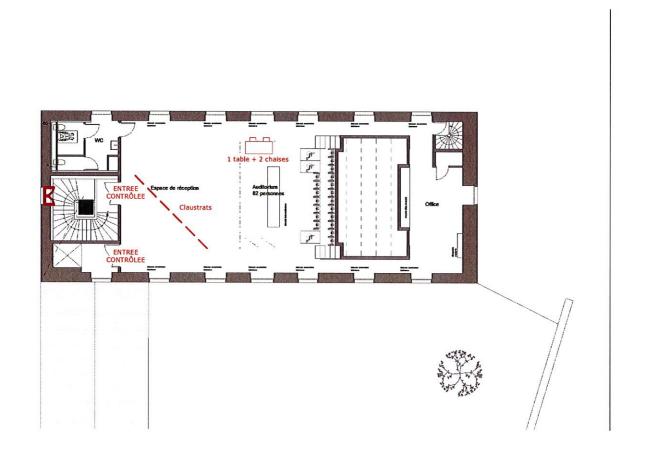


**Besoins** : Scène podium roulant (avec toit) + 2 praticables + 2 barnums 3x3 fermés + 150 chaises + compteur électrique, 6 barrières

# Les Comédiens de Naillac Association Cyrano à Bergerac

Représentations :			Observations :
Hôtel des deux mondes	SAMEDI 14h30	DIMANCHE 15h30	Loges : sur place.
Conférence	18h		

# 5. Amphithéâtre Dordonha

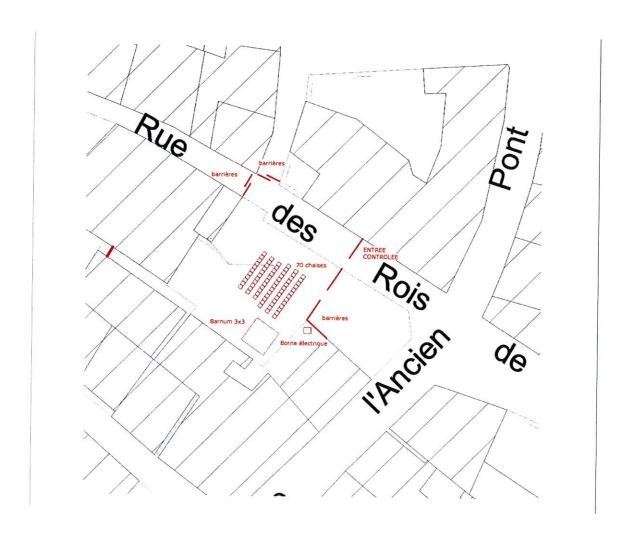


**Besoins** : 5 claustras + accès vidéoprojecteur et sono + 1 table et 2 chaises (régie) à prendre au CIAP

# Souffler sur les braises

1	Représentation	ns:	Observations :	
Théâtre-forum	<u>SAMEDI</u> 15h et 18h	DIMANCHE 11h30	Loges : Maison des syndicats.	

# 6. Place des Rois de France 1

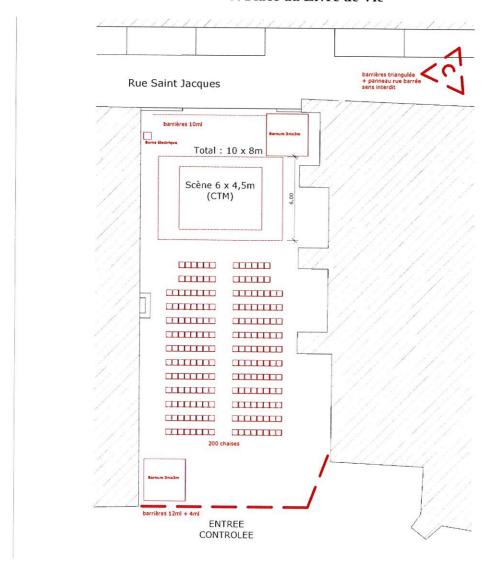


**Besoins** : 70 chaises, 1 barnum 3x3 fermé + compteur électrique, 8 barrières

# Théâtre La Gargouille

Représentations :	Observations :
SAMEDI	Fermeture de la rue Saint-Jacques pendant les représentations.
21h30	Placer une présignalisation rue St-Esprit. Prévenir SAGS pas d'accès au parking pendant les représentations. Loges Maison des syndicats.

#### 7. Place du Livre de Vie



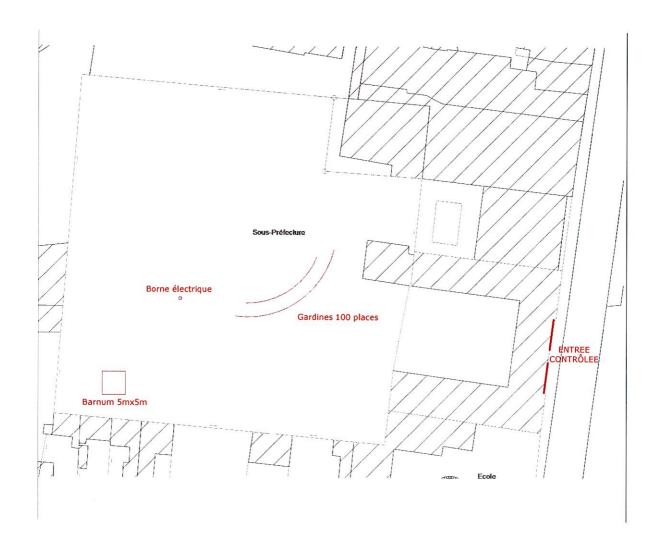
#### Besoins:

Scène CTM 6x4,5m + complément par La Gargouille pour atteindre 10x8m, 2 barnums fermés 3x3m, 3 praticables, 200 chaises, compteur électrique, 1 barrière triangulée, 10 barrières et voiles d'ombrage

#### Théâtre du Roi de Cœur

Représentations :		s:	Observations :
Premier Empire	SAMEDI 20h30	<u>DIMANCHE</u>	Branchement électrique à partir du gymnase.
Le Pays Imaginaire		10h30 et 16h30	

# 8. Jardins de la Sous-Préfecture

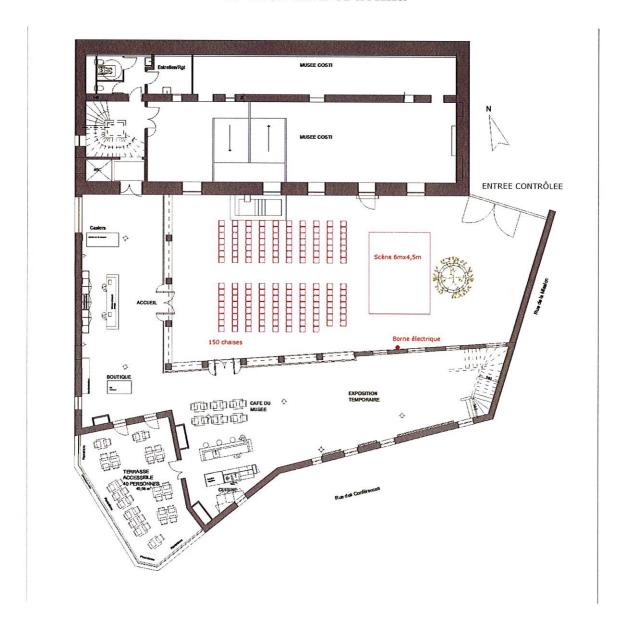


**Besoins** : Gradines 100 places, barnum 5x5m fermé (à installer derrière une haie non visible par le public), miroir, portant, 2 tables, 5 chaises, compteur électrique

# Compagnie Intersignes

Représentations :	Observations :
SAMEDI <u>DIMANCHE</u> 16h30 14h	Voir clés avec Emilie Grandclaudon. Loges : Maison des syndicats. Δ Il faut laisser 4m entre la scène et le mur.

# 9. Cour de Dordonha

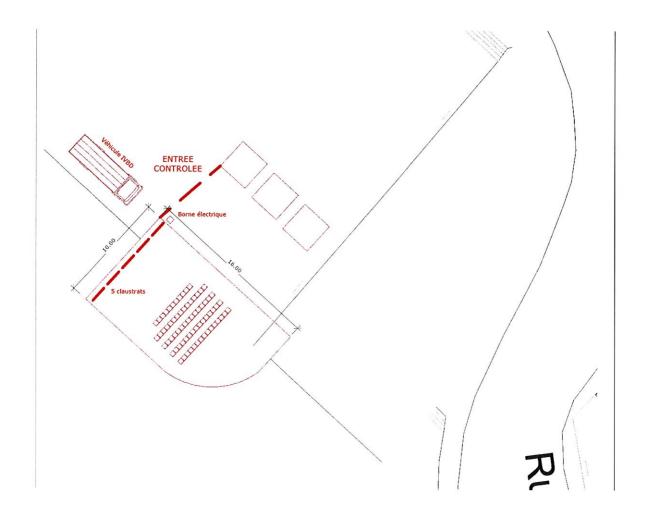


**Besoins**: Scène 6mx4,5m, 150 chaises + compteur électrique

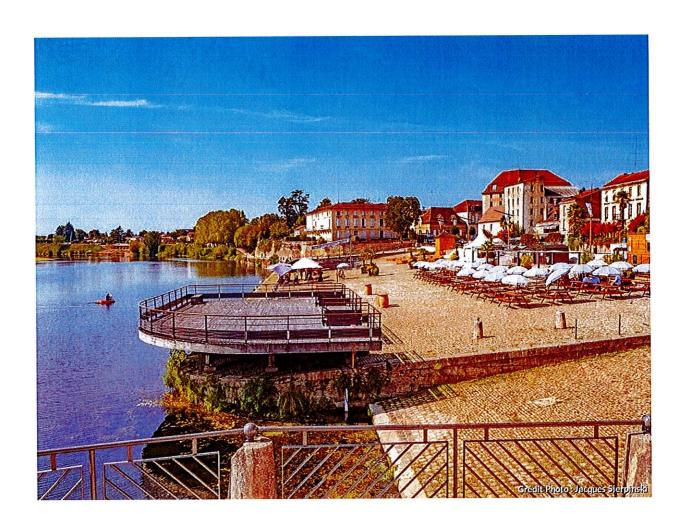
# Compagnie Symposie IVBD

Représ	entations :	Observations :
<u>SAMEDI</u> 18h30	DIMANCHE 11h30 et 17h	3 barnums 3x3 + parasols apportés par l'IVBD

# 10. Belvédère



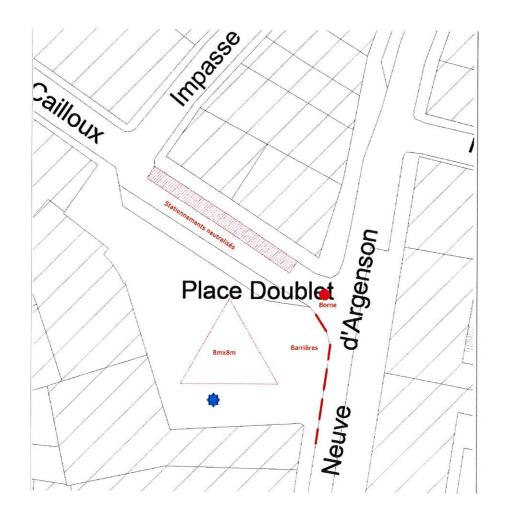
**Besoins** : Compteur électrique + 70 chaises + 6 barrières + 5 claustras Emplacement véhicule IVBD (accès compteur électrique)



# Cirque La Gargouille Compagnie VATA

Représentation	ns:	Observations :
SAMEDI La Gargouille 10h30 et 11h30 Compagnie Vata 15h	<u>DIMANCHE</u> 13h30 et 15h30	Installation portique aérien 8x8m au sol par la Compagnie. Périmètre de sécurité autour du portique : 1m. Stationnement interdit Place Doublet. Fermeture de la borne. Stationnement caravane pour représentation à l'intérieur.

#### 11. Place Doublet

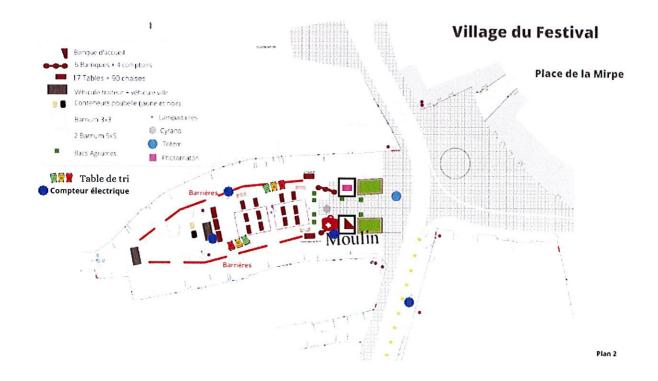


**Besoins** : 20 barrières VAUBAN + 10 potelets + chaînes + branchement électrique

#### **Accueil / Restauration**

Événements :	Observations :
Repas samedi midi et soir + dimanche midi Accueil du festival	Fermeture de la place du mercredi 29 mai 22h au lundi 3 juin 17h Récupérer les clés de la Maison des Syndicats vendredi 31 mai après-midi Totem COM

#### 12. Place de la Mirpe



#### Besoins:

1 banque d'accueil, 6 barriques + 4 comptoirs, 17 tables, 2 barnums de 5 x 5 et 2 de 3

X 3, + compteur électrique + 90 chaises

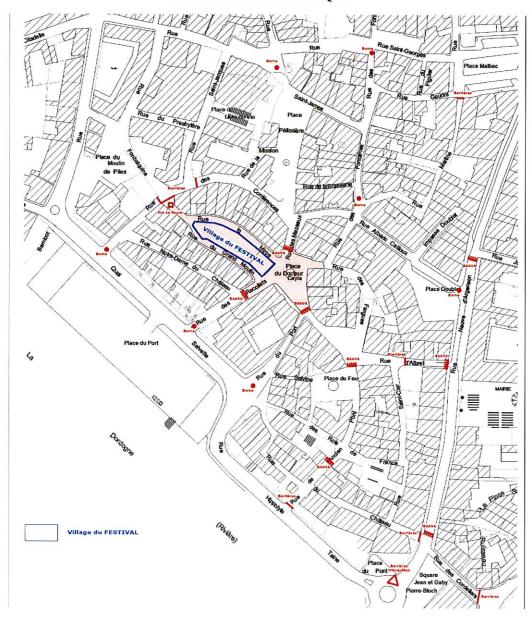
10 bacs fleuris pour séparer la place en deux (côté accueil et côté restauration)

30 barrières pour fermer l'espace restauration

# PLAN DE SÉCURISATION

Dates	Observations :
1 <sup>er</sup> et 2 juin 2024	Fermeture du centre historique par des barrières. Le samedi 1 <sup>er</sup> juin : de 9h à 23h Le dimanche 2 juin : de 9h à 19h Fermeture de toutes les bornes.
	Rue Neuve d'Argenson, section du rond point du vieux pont à la rue Junien Rabier + rue des Cordeliers : Circulation interdite (sauf au petit train) - Samedi 1 <sup>er</sup> juin de 15h à 22h30 - Dimanche 2 juin 2023 de 10h à 18h30

# 13. CENTRE HISTORIQUE



**Besoins**: - Barrières Vauban: 8 + 11

- BAAVA : 11

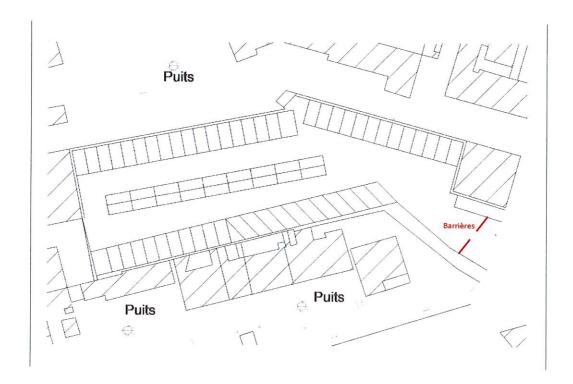
- Barrières triangulées : 1

#### **Observations:**

#### Stationnement interdit:

- Du mercredi 29 mai 2024, 23h au vendredi 31 mai 2024, 18h : Intégralité (sauf employés municipaux)
- De vendredi 31 mai 2024, 18h au dimanche 2 juin 2024, 21h : Intégralité (sauf véhicules identifiés par macarons festival)

# 14. Parking des Illustres



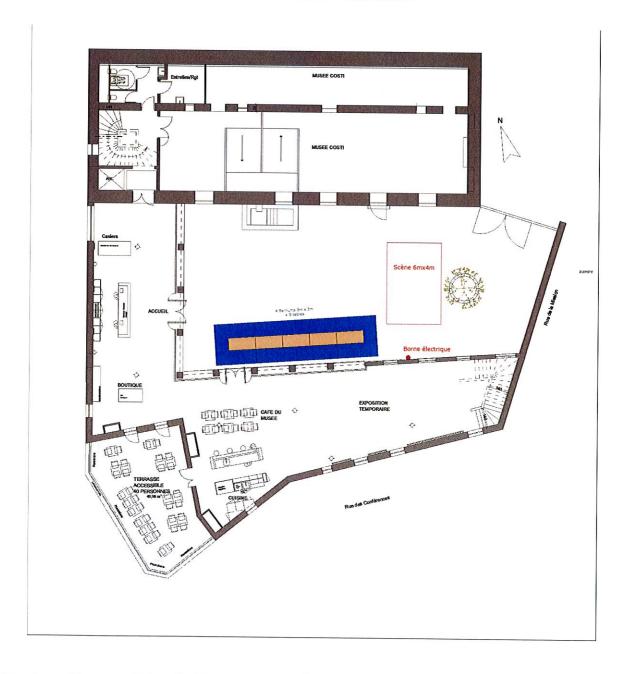
Besoins: 6 barrières

# Soirée de clôture du festival

#### **Observations:**

Installations des tables et des barnums + ranger les chaises à partir de 16h

# 15. Cour de Dordonha



**Besoins** : 4 barnums 3x3 + 5 tables + compteur électrique

Place Jumpy : rue de la Petite Mission

# Samedi: 14h/23h Dimanche: 10h30/18h30 COUR DU PERSONNEL L'HÔTEL DE VILLE ROIS DE FRANCE 2 ROIS DE FRANCE 1 PLACE DOUBLET JARDIN DE PLACE DES PLACE DES MAIRIE LIEUX DES REPRESENTATIONS DE THEATRE COUR D'ÉCOLE GAMBETTA AMPHITHÉÂTRE & COUR PLACE DU LIVRE DE VIE VILLAGE DU FESTIVAL PLACE DE LA MIRPE: SOUS-PREFECTURE JARDIN DE LA DORDONHA: BELVÉDÈRE

